

Lignes Directrices pour l'Évaluation

- Écoles de musique de l'AEM-VS -



▼
Melody Ehrensperger
Jörg Lingenberg
Pascal Reichler

Valais, février 2017

TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS	1
INTRODUCTION.....	2
I. L'ÉVALUATION DANS L'ENSEIGNEMENT MUSICAL.....	4
1. Rôle et sens de l'évaluation dans l'apprentissage	4
1.1 <i>Rôle et sens de l'évaluation pour l'élève.....</i>	<i>5</i>
1.2 <i>Rôle et sens de l'évaluation pour le professeur</i>	<i>5</i>
1.3 <i>Rôle et sens de l'évaluation pour l'institution.....</i>	<i>5</i>
2. Différentes formes d'évaluation dans l'enseignement musical	6
2.1 <i>Évaluation formative</i>	<i>6</i>
2.2 <i>Évaluation sommative</i>	<i>7</i>
2.3 <i>Évaluation certificative</i>	<i>8</i>
2.4 <i>Évaluation diagnostique</i>	<i>8</i>
2.5 <i>Évaluation prédictive</i>	<i>8</i>
II. PRATIQUE ACTUELLE DE L'ÉVALUATION DANS LES TROIS ÉCOLES DE MUSIQUE RECONNUES PAR L'ÉTAT DU VALAIS	10
1. amo : Allgemeine Musikschule Oberwallis	10
2. CC : Conservatoire Cantonal de Musique	11
3. EJMA-Valais : École de Jazz et de Musique Actuelle – Valais	12
III. MODÈLES D'ÉVALUATIONS APPLICABLES AU SEIN DE L'AEM-VS.....	13
1. Évaluation de fin de cycle.....	13
1.1 <i>Cadre commun : conditions nécessaires</i>	<i>13</i>
1.2 <i>Conditions complémentaires possibles</i>	<i>14</i>
1.3 <i>Évaluation sommative</i>	<i>15</i>
1.3.1 <i>Examen à huis clos.....</i>	<i>15</i>
1.3.2 <i>Prestation évaluée lors d'une audition</i>	<i>16</i>
1.3.3 <i>Récital / Concert d'examen</i>	<i>16</i>
1.4 <i>Critères d'évaluation.....</i>	<i>16</i>
1.4.1 <i>Critères d'évaluation, éléments observables et pondération</i>	<i>17</i>
1.4.2 <i>Grille d'évaluation</i>	<i>18</i>
1.5 <i>Résultats</i>	<i>18</i>
1.5.1 <i>Le Feedback</i>	<i>18</i>
1.5.2 <i>Les systèmes de cotation</i>	<i>21</i>
1.5.3 <i>Notifications des résultats.....</i>	<i>22</i>
1.6 <i>Experts.....</i>	<i>22</i>
1.6.1 <i>Consignes générales pour le choix des experts de fins de cycle I, II et III</i>	<i>22</i>
1.6.2 <i>Consignes particulières pour le choix des experts de fins de cycle II et III</i>	<i>22</i>
1.6.3 <i>Cahier des charges de l'expert.....</i>	<i>22</i>

1.7	<i>Incidences de l'évaluation de fin de cycle</i>	23
1.7.1	<i>Passage de cycle sous condition, avec remédiation</i>	23
1.7.2	<i>Situation d'échec</i>	23
1.8	<i>Traitement des cas particuliers</i>	23
2.	Autres modèles d'évaluations	23
2.1	<i>Évaluation formative</i>	24
2.1.1	<i>Situations, contextes favorables à l'évaluation formative</i>	24
2.1.2	<i>Outils pour mieux évaluer</i>	26
2.2	<i>Évaluation formatrice</i>	28
2.2.1	<i>Auto-évaluation</i>	29
2.2.2	<i>Co-évaluation</i>	29
2.3	<i>Évaluation diagnostique – Évaluation de classement</i>	29
2.4	<i>Évaluation prédictive – Éliminatoire</i>	29
2.5	<i>Évaluation de contrôle</i>	29
2.6	<i>Évaluation thématique</i>	30
IV.	INDICATIONS PRATIQUES	31
1.	Préparation de l'évaluation sommative	31
1.1	<i>Information</i>	31
1.2	<i>Communication avec les parents</i>	32
1.3	<i>Choix du programme</i>	32
1.4	<i>Report de l'évaluation sommative</i>	32
V.	CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS D'UN SYSTEME D'EVALUATION POUR L'AEM-VS	33
Annexes		37
I.	<i>Bulletin de promotion CC 2015-2016</i>	37
II.	<i>Feuille d'évaluation fin de cycle, Guitare - amo 2015-2016</i>	38
III.	<i>Feuille d'évaluation semestrielle EJMA-Valais 2015-2016</i>	39
IV.	<i>Feuille d'évaluation fin de cycle EJMA-Valais 2015-2016</i>	40
V.	<i>Test : feuille d'évaluation annuelle EJMA-Valais / M. Ehrensperger</i>	41
VI.	<i>Test : feuille d'évaluation fin de cycle EJMA-Valais / M. Ehrensperger</i>	42
VII.	<i>Programme d'évaluation fin de cycle 1^{ère} année - PEC EJMA-Valais</i>	43
VIII.	<i>Echelles d'appréciation</i>	44
Bibliographie		47

AVANT-PROPOS

Le plan d'Etudes Cadre Harmonisé (PECH) a été validé par le Conseil des Ecoles (CE) et mis en œuvre dans les trois écoles de musique reconnues par l'Etat du Valais (amo, CC et EJMA-Valais).

Les trois écoles ont fondé l'association des écoles de musique du Valais (AEM-VS). Pour poursuivre le travail d'harmonisation entamé en 2009, l'AEM-VS a mandaté un Groupe de Rédaction (ci-dessous GREV) chargé de proposer des lignes directrices pour l'évaluation dans les trois écoles.

Ont été désignées, dans ce groupe de rédaction, les personnes suivantes :

- *Pour l'amo : M.Pascal Reichler*
- *Pour le CC : M.Jörg Lingenberg*
- *Pour l'EJMA-Valais : Mme Melody Ehrensperger*

Le GREV a reçu la mission suivante :

- *Rédiger des Lignes Directrices (LDE) concernant l'évaluation des élèves réalisées sur la base du PECH et respectant les lignes directrices pour la « formation musicale à finalité non-professionnelle en Valais », (rapport de Mr. Frédéric Studer).*
- *Dans son document, le GREV tient compte des différentes théories et des différents types d'évaluation (sommative, formative, diagnostique, prédictive, etc.)*
- *Le GREV tient compte de la diversité des procédures, des démarches et des instruments d'évaluation, respectant en cela les spécificités des trois écoles membre de l'AEM-VS.*
- *Le GREV tient compte de l'évaluation continue des élèves et examine la possibilité de réaliser l'évaluation en tenant compte d'une éventuelle introduction, selon les Ecoles, de l'apprentissage par compétences (Port –Folio)*

Pour réaliser ce travail, le GREV reçoit le soutien financier du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC) ainsi que le soutien logistique de l'AEM-VS.

INTRODUCTION

Le mandat du GREV est la suite logique de la rédaction du PECH et doit être situé dans le grand travail d'harmonisation des trois écoles de musique reconnues par l'Etat du Valais. La thématique de l'évaluation est un point sensible très discuté au sein des trois écoles. Si le principe d'une évaluation sommative en fin de cycle est le seul imposé par le rapport Studer « Lignes directrices de la formation musicale à finalité non-musicale en Valais »¹, il nous a semblé essentiel d'explorer d'autres voies pour placer l'évaluation au cœur de l'enseignement, une évaluation qui soit bienveillante, au service de la progression de l'élève. Les pratiques des trois écoles, même très diverses, se recoupent sur bien des points. Il a fallu les étudier, les comparer, les interroger pour en identifier les éléments essentiels à partir desquels une ébauche de cadre commun pouvait être établie.

De nombreuses références théoriques nous ont permis d'étendre nos connaissances en la matière, mais nous avons veillé à garder comme objectif principal, comme ligne de mire le principe d'une évaluation réalisée dans une perspective bienveillante d'ami critique, selon la subtile expression d'Anne Jorro². Cherchant à dédramatiser les aspects de jugements, de comparaison et de catégorisation de l'évaluation, de nombreuses recherches ces dernières années proposent une variété de modalités d'évaluations afin de développer les moyens de faire progresser les élèves.

L'évaluation n'est ni une fin en soi, ni une science exacte. Elle répond à la nécessité qu'éprouve tout un chacun de se situer dans son parcours, par rapport à d'autres et de trouver des repères. Elle est un outil pédagogique au service des apprentissages de l'élève, une source de motivation, de valorisation. Evaluer c'est, au sens étymologique, « faire sortir des valeurs »³.

Par l'évaluation, l'élève prend conscience des difficultés et des réussites de son apprentissage, les accepte comme une part normale de son parcours et les partage avec d'autres (camarades, professeur, expert, etc.). L'évaluation ouvre un dialogue où se verbalise la valeur d'un travail réussi, d'un effort consenti. Elle offre un temps de parole à l'élève impliqué dans le processus. Elle aide à réguler le travail de l'élève.

¹ Frédéric Studer, « Formations musicales à finalité non-professionnelle en Valais », Juin 2012.

² Anne Jorro in « Les méthodes qui font réussir les élèves », Danielle Alexandre, ESF éditeur, 2011.

³ André de Peretti, « Encyclopédie de l'évaluation », ESF éditeur, 1998.

L'évaluation est une part visible et sensible du travail de l'enseignant. Elle comporte un double enjeu : d'une part valoriser le travail de l'élève et d'autre part, remplir un contrat social avec l'élève, ses parents et l'institution. Le rôle du professeur consiste alors à chercher constamment le point d'équilibre entre les valeurs humanistes favorisant chez l'élève « le développement du maximum des possibles »⁴ et les exigences du cursus d'étude musicale. L'évaluation prend tout son sens comme élément régulateur entre ces deux pôles.

Une culture différenciée de l'évaluation existe dans les trois écoles. Elle peut être renforcée par l'utilisation des outils répertoriés dans ce document. Mais au-delà de nos convictions pédagogiques, il est certain qu'un développement de cette culture nécessite des moyens budgétaires correspondants, ne serait-ce que pour les honoraires des experts lors des évaluations de fin de cycle dans les écoles où le principe de l'évaluation systématique des élèves représente une modification importante.

Le GREV s'est constamment placé dans la perspective double de valorisation de l'élève et d'exigence de l'étude musicale pour rédiger ce document, veillant à bien distinguer la personnalité de l'individu et ses résultats.

Par souci de lisibilité et de cohérence, Le GREV a divisé ce document en cinq parties :

Un premier chapitre d'ordre théorique présente le rôle et le sens de l'évaluation d'un point de vue général et sa signification pour l'élève, le professeur et l'institution. Le document recense ensuite, en les présentant succinctement, les principaux types d'évaluations pratiquées dans le monde de la musique.

Une deuxième partie dresse un tableau détaillé et objectif des pratiques d'évaluation en vigueur actuellement dans chacune des trois écoles.

Le chapitre III fait l'inventaire des modèles d'évaluation applicables au sein de l'AEM-VS. Il indique tout d'abord des pistes d'évaluation formative en examinant quelques situations favorables à celle-ci et propose des outils facilitant le recueil d'informations afin de mieux évaluer. Puis le domaine de l'évaluation formatrice est abordé avec l'auto-évaluation et la co-évaluation. Le document traite également des évaluations prédictives et diagnostiques.

En second lieu, cette partie définit l'évaluation sommative de fin de cycle (telle qu'imposée par les lignes directrices du rapport Studer⁵). Elle détaille notamment les conditions nécessaires à cette évaluation, les possibilités complémentaires de pondération du résultat, les incidences de la décision du jury sur le parcours de l'élève et le traitement des cas particuliers. Sont explicités également les critères de l'évaluation, les critères du choix des experts, les systèmes de cotation possibles. L'accent est porté sur le feedback, pierre de touche du processus d'évaluation.

En conclusion, le GREV présente des recommandations pour la préparation à l'évaluation de fin de cycle ainsi qu'une proposition d'application d'un système d'évaluation pour les écoles appartenant à l'AEM-VS.

⁴ Emmanuel Kant cité par André de Peretti in « *Les méthodes qui font réussir les élèves* », Danielle Alexandre, ESF éditeur, 2011.

⁵ Frédéric Studer, « *Formations musicales à finalité non-professionnelle en Valais* », Juin 2012.

I. L'ÉVALUATION DANS L'ENSEIGNEMENT MUSICAL

« L'évaluation n'est ni du jugement de valeur, ni de l'étiquetage, ni de la catégorisation réactive, émotive, l'évaluation est une réflexion juste sur la valeur de l'activité de l'élève et non pas de la valeur de l'élève »

Anne Jorro⁶

1. Rôle et sens de l'évaluation dans l'apprentissage

L'évaluation est un processus courant et constant dans l'évolution de chaque être humain. Même hors du parcours scolaire, toute personne fait face à des choix, est elle-même l'objet de choix (professionnels, relationnels, etc.). L'évaluation en musique s'inscrit tout naturellement dans le cheminement musical de l'élève. Elle n'en est pas le but suprême, elle pose des jalons, précise la direction, tout comme un panneau sur un chemin de montagne indique l'altitude atteinte, la direction à prendre, l'équipement requis ou la durée estimée pour l'étape à venir.

Ainsi, évaluer c'est mesurer un chemin parcouru afin de progresser, réajuster, mettre en cohérence les apprentissages. L'évaluation est un outil au service de la démarche de progrès qui s'inscrit dans un souci d'amélioration continue. C'est aussi un outil de clarification et de valorisation auprès des différents partenaires.

Si l'évaluation vise divers buts, on peut, dans notre situation, distinguer trois acteurs principaux qui sont impliqués dans le processus d'apprentissage : l'élève et ses parents, le professeur et l'institution. Pour chacun d'entre eux, le rôle et le sens de l'évaluation revêtent un caractère plus ou moins particulier.

⁶ Anne Jorro in « *Les méthodes qui font réussir les élèves* », Danielle Alexandre, ESF éditeur, 2011.

1.1 Rôle et sens de l'évaluation pour l'élève

Plus qu'un jugement ou une sanction, l'évaluation est d'abord une reconnaissance du travail accompli. Elle permet à l'élève de se situer par rapport à son projet, de mesurer ses acquis, prendre conscience de ses points forts et des zones plus faibles qu'il va lui falloir étayer pour atteindre le but visé. Elle donne l'occasion de valider ou de redéfinir le projet initial, d'en incurver la direction et d'éviter les voies de garage dans lesquelles s'engagent par trop souvent des élèves à qui l'on a voulu épargner cette confrontation avec soi-même, avec l'autre.

Le risque d'échec est inhérent à toute évaluation, l'école respectivement le professeur doivent donc veiller à accompagner l'élève tout au long de son parcours musical, de manière à ce que l'évaluation soit partie prenante et régulière de son étude.

L'évaluation formative continue permet de désamorcer l'aspect : « cinq ans d'étude se jugent sur une seule performance ». Ainsi, l'évaluation sommative formelle qui ponctue les points de passage d'un niveau à un autre ne sera pas ce moment dramatique, unique et rédhibitoire par la sanction qui en découle mais plutôt une photographie instantanée prise par une caméra objective.

1.2 Rôle et sens de l'évaluation pour le professeur

Le professeur qui présente des candidats à une évaluation quelconque (examen, audition, concerts, etc.) le sait bien : c'est indirectement son enseignement qui est évalué à travers la performance de ses élèves. Au-delà des craintes naturelles que peut éprouver l'enseignant face à l'observation extérieure du résultat de son travail, il y a lieu de prendre cette évaluation comme une reconnaissance de la qualité de son enseignement, d'en identifier les points forts et les domaines à développer, de rester constamment ouvert à d'autres manières de faire. L'évaluation lorsqu'elle se conçoit comme un processus soutenu, mène à revivifier l'activité de la classe en multipliant les productions d'élèves. Elle est tout à la fois un facteur de motivation pour le professeur, une forme de sécurité dans sa démarche pédagogique et, par le questionnement qu'elle propose, une protection contre la routine d'un enseignement figé.

L'évaluation « in vivo » (concerts, auditions, fêtes de famille, enregistrements, etc.) devient petit à petit un élément naturel de l'étude musicale et permet une régulation fine et continue de l'enseignement.

1.3 Rôle et sens de l'évaluation pour l'institution

En complément de la production musicale des élèves, des formations et des orchestres d'une école (auditions, concerts, spectacles, enregistrements, etc.), l'évaluation formelle et documentée est l'un des instruments par lesquels l'institution peut:

- suivre la progression individuelle de chaque élève
- étayer le travail de ses professeurs

- faciliter la relation entre les acteurs de l'étude musicale (élèves, parents, professeurs et institutions).
- présenter le travail pédagogique de l'école aux instances qui en assurent le financement (Etat, communes, parents et autres contributeurs).

L'évaluation soutient la cohésion qualitative de l'enseignement et, de fait, atteste de l'adéquation entre le travail de l'école et le mandat qui lui est confié.

2. Différentes formes d'évaluation dans l'enseignement musical

Dans la variété de modalités d'évaluation existantes, on peut distinguer deux principaux types d'évaluations utilisés dans l'enseignement musical :

- **l'évaluation formative** qui permettra de fournir un feedback à l'apprentissage en aidant l'élève à apprendre et à progresser ;
- **l'évaluation sommative** qui va jalonner un parcours d'apprentissage en dressant un bilan des acquis.

Ces formes d'évaluation sont liés aux concepts d'évaluation du processus et/ou du résultat, mais ne sont pas identiques et n'ont pas la même fonction.

A ces deux types d'évaluations, pratiqués sous diverses formes dans les institutions d'enseignement musical, se rajoute notamment les formes d'évaluations dites certificative, diagnostique et prédictive. C'est la nature de la décision à prendre qui définira le type d'évaluation ainsi que le moment où on l'effectue.

2.1 Évaluation formative

« L'évaluation formative désigne les évaluations interactives fréquentes des progrès et des acquis des élèves dans le but d'identifier les besoins d'apprentissage et d'ajuster l'enseignement en conséquence. »

OCDE (2005)⁷

L'évaluation formative représente toute démarche visant la progression de l'élève. Moyen pédagogique ayant pour but d'aider à apprendre, ce type d'évaluation permet d'informer élèves comme professeurs sur les processus d'apprentissage en regard à un objectif donné (se déroulent-ils comme prévus, quel est le degré de maîtrise atteint, etc.) et découvrir d'éventuelles difficultés.

Souvent mis en oeuvre par ceux qui sont directement impliqués dans le processus d'enseignement et d'apprentissage, ce mode d'évaluation permet la régulation du processus d'apprentissage en :

- intervenant dans les processus d'apprentissage
- transformant ou variant les méthodes et les stratégies d'apprentissage
- décidant des actions de soutien nécessaires

⁷ OCDE, « L'Évaluation Formative. Pour un meilleur apprentissage dans les classes secondaires ». Centre pour la recherche et l'innovation dans l'enseignement, 2005.

En se concentrant sur le **processus** plutôt que sur le résultat, l'évaluation formative se situera à toutes les étapes d'apprentissage et :

- permettra à l'élève de prendre conscience de ses propres progrès, des ses difficultés, de ses erreurs, de ses hésitations, de ses dépassements.
- fournira à l'enseignant une indication sur le bon déroulement de son programme pédagogique et sur la nature des obstacles à l'apprentissage.

Dans le processus d'apprentissage des élèves, trois composantes de l'évaluation formative développent les compétences du «savoir apprendre» :

- l'accent porté sur le processus de l'enseignement et de l'apprentissage et l'association active des élèves.
- l'aide aux élèves à comprendre leur propre apprentissage et à élaborer des stratégies adaptées pour « apprendre à apprendre »
- le développement de compétences en matière d'évaluation entre pairs et d'auto-évaluation.

Ainsi, l'évaluation formative n'est pas uniquement une vérification de connaissances. Elle est également une interrogation sur le processus. Son application doit permettre à l'élève de considérer une trajectoire, donner sens à son apprentissage et chercher des moyens de résoudre ses difficultés. En rendant visibles les apprentissages effectués, l'évaluation formative permet à l'élève de s'appropriier les connaissances acquises et celles à portée d'acquisition. Toute la démarche d'apprentissage est alors améliorée par cet outil pédagogique impliquant l'élève dans ce processus.

Dans les institutions d'enseignement musical, ce type d'évaluation se pratique très naturellement de manière spontanée par le professeur lors du travail hebdomadaire avec les élèves musiciens, mais peut aussi être associé à l'exercice de l'audition, ou d'un cours collectif. Par conséquent, toute performance musicale peut être l'occasion de vérifier l'acquisition des compétences instrumentales et donnera les indications nécessaires afin de continuer la progression des apprentissages.

2.2 L'évaluation sommative

L'évaluation sommative a pour objectif de dresser un bilan des connaissances et des compétences d'un élève à un moment donné et valider un parcours d'apprentissage. L'accent est mis ici sur le résultat de la production d'un élève et l'évaluation sommative permet de :

- fournir un bilan des apprentissages acquis et consolidés ;
- prendre des décisions de type institutionnel (passage dans une classe supérieure, obtention d'un diplôme par exemple).

Pour Jacques Cardinet⁸, l'évaluation sommative « porte sur un objectif terminal, plutôt que sur des savoirs partiels : si l'on fait l'effort d'établir un bilan, on voudrait

⁸ Jacques Cardinet, « Pour apprécier le travail des élèves », De Boeck, 2ème édition, 1988.

qu'il renseigne sur quelque chose d'important et d'utile socialement [...]. Elle porte normalement sur des résultats acquis de façon relativement stable, car totaliser des acquisitions qui s'oublieraient immédiatement n'aurait pas de sens. »

Ce type d'évaluation se situe donc à la fin d'un apprentissage et si elle se concentre sur un résultat ponctuel, elle peut prendre en compte l'ensemble du processus. L'évaluation sommative remplit une fonction de sélection. Elle est sanctionnée généralement par l'attribution d'une note déterminée par des critères prédéfinis. En fonction de l'étape d'apprentissage, elle peut revêtir un aspect formel et implique de préférence des examinateurs extérieurs au processus d'apprentissage du candidat.

Dans les institutions d'enseignement musical, ce type d'évaluation se pratique fréquemment sous la forme d'examens de passage de fin de cycle ou par des évaluations en situation réelle : audition, concerts, etc. Elle est également utilisée pour l'évaluation des notions théoriques lors d'examens oraux et écrits.

Les critères sont essentiels car ils assurent la cohérence qualitative des évaluations en fin de cycle. Comme des experts externes sont susceptibles d'être impliqués à ce stade, ils doivent pouvoir adapter et affiner leur estimation au regard des critères de l'établissement. Les critères sont donc des outils d'évaluation importants. Ils doivent servir à l'évaluation de la prestation de l'élève dans le cadre d'une institution et d'une musique données. Ces critères ne cherchent pas à « piloter » l'expert mais bien à lui offrir un éclairage propre à l'institution qui le mandate.

2.3 L'évaluation certificative

L'évaluation certificative dresse le bilan des acquis d'une formation. Utilisée pour sa fonction de reconnaissance auprès des institutions, elle délivre un diplôme à l'issue d'une formation et revêt un caractère public en assumant le rôle de lien avec la société. Le certificat d'études non-professionnelles instrumental-vocal est une évaluation de type certificative.

2.4 L'évaluation diagnostique

L'évaluation diagnostique a pour fonction d'évaluer des acquis chez l'élève et d'établir un état des lieux. Elle permet à l'enseignant de connaître les points forts sur lesquels ancrer les nouveaux apprentissages de l'élève, ainsi que ses points faibles – signes des difficultés rencontrées. Il s'agit donc d'une prise de repères s'effectuant lors de l'accueil de nouveaux élèves. Ce type d'évaluation se rencontre principalement au début d'un parcours d'enseignement avec un élève, afin non seulement d'apporter les réponses pédagogiques adaptées, mais aussi de le situer dans le cursus.

2.5 Évaluation prédictive

L'évaluation prédictive, que l'on peut considérer comme une variante de l'évaluation diagnostique, a comme objectif d'orienter un élève pour la suite de son parcours et permet d'éviter une situation d'échec prévisible. Elle définira si un

élève peut ou non rejoindre telle filière. Dans l'enseignement musical, ce type d'évaluation intervient dans les niveaux avancés.

Ces différentes formes d'évaluation sont des compléments essentiels à l'apprentissage. Elles permettent de mesurer non seulement la progression et le résultat d'un parcours d'apprentissage, mais aussi le processus d'apprentissage pris dans son ensemble (parcours de l'élève, conditions d'apprentissage, etc.).

Dans cette optique, un réel projet pédagogique doit être mis en œuvre par les directions d'établissement afin de définir les formes et les moments d'évaluation les plus adaptés à chaque institution.

II. PRATIQUE ACTUELLE DE L'ÉVALUATION DANS LES TROIS ÉCOLES DE MUSIQUE RECONNUES PAR L'ÉTAT DU VALAIS

Chacune des trois écoles reconnues par l'Etat du Valais a développé au fil de son histoire sa propre culture de l'évaluation : de l'examen obligatoire à l'examen facultatif, dont les protocoles sont très proches ; de l'évaluation implicite par la production de musique en public à l'examen devant un collège d'experts, etc. Ces différents modèles d'évaluation sont souvent complémentaires au sein de la même institution.

1. *amo : Allgemeine Musikschule Oberwallis*

L'évaluation à l'amo se veut dans la règle générale, une évaluation formative continue et se reflète dans les activités musicales de l'élève au sein de la communauté.

Des évaluations de type sommatif sont cependant organisées en fin de chaque année scolaire sur une base volontaire. On estime à 10 % la proportion d'élèves de l'amo qui souhaitent être ainsi évalués lors de séances d'examens.

Le système de l'amo suit en gros les recommandations de la SSPM pour déterminer les niveaux du répertoire présenté aux experts. Ces experts sont des experts « internes », choisis dans le collège des professeurs de l'amo, en principe parmi les collègues enseignant le même instrument. Seuls les examens de niveau « Oberstufe », correspondant théoriquement au niveau requis pour se présenter en HEMU, requièrent la présence obligatoire d'un expert externe.

Depuis deux ans, la classe de guitare sert de classe-test. Un expert externe, également expert lors des examens de certificat du CC, préside le jury lors de tous les examens, quel qu'en soit le niveau. L'accent est mis particulièrement sur le feed-back consécutif.

L'amo délivre une attestation certifiant le passage de l'examen avec mentions et commentaires du jury.

2. CC : Conservatoire Cantonal de Musique

L'évaluation des élèves est traditionnellement très présente au Conservatoire depuis la fondation de l'institution. Elle se pratique sous deux formes.

- Evaluation sommative :

Tous les élèves du cursus normal sont obligatoirement soumis à des examens à la fin d'un cycle pour passer au cycle supérieur. Au troisième cycle, l'élève a un examen à la fin de chaque année scolaire. Lors de ces examens, l'élève doit présenter un répertoire de plusieurs morceaux qui correspond au programme défini dans le règlement des examens. L'élève présente également une pièce imposée, reçue un mois auparavant et préparée de manière autonome (sans l'aide de son professeur).

A l'exception du certificat, tous les examens se font devant un jury composé du doyen de la branche et d'un expert externe au conservatoire. Ces experts externes changent en règle générale tous les 2-3 ans afin de renouveler le regard sur les élèves. Le professeur de l'élève ne dispose que d'une voix consultative. Après l'exécution de son programme le jury décide si le niveau de l'élève est suffisant pour le passage au niveau supérieur. Une mention pour la prestation est attribuée. Une brève discussion avec l'élève fait obligatoirement partie de l'examen. L'expert externe (et parfois aussi le doyen) commente la prestation de l'élève et lui donne des conseils pour l'avenir.

L'élève reçoit une feuille d'examen avec quelques commentaires sur sa prestation (annexe I : Bulletin de promotion 2015-2016). Y figurent également la mention et le résultat de l'examen. Les examens, à l'exception du certificat ne sont pas publics, mais les autres professeurs de la même branche sont vivement invités à assister aux examens des élèves de leurs collègues.

Le certificat, ainsi que le post-certificat sont ponctués par un examen sous forme de récital public. Pour ces examens le jury est composé de deux experts externes, du directeur, qui préside le jury et du doyen de la branche.

Résumé des examens au Conservatoire Cantonal :

- passage de cycle 1 au cycle 2 : examen (en général après 3-4 ans d'instrument)
- passage de cycle 2 au cycle 3 : examen (en général après 6-7 ans d'instrument)
- cycle 3 (3-4 ans) : un examen à la fin de chaque année scolaire
- certificat : un examen sous forme de récital public

Pour un cursus normal jusqu'au certificat l'élève passe donc au moins 6 examens sommatifs. En cas d'échec, l'examen peut être repassé l'année suivante. L'élève qui échoue deux fois au même examen doit quitter le cursus d'enseignement musical subventionné.

Le langage musical, enseigné en cours obligatoire complémentaire, est également ponctué par des évaluations sommatives à la fin de chaque cycle.

- Evaluation formative :

Tous les élèves suivant le cursus normal sont également évalués de façon formative tout au long de l'année. Ainsi les élèves sont tenus de participer à une audition au moins par année. Pour le langage musical, branche obligatoire du cursus normal, l'élève passe une épreuve sous forme de feuille d'évaluation deux fois par an.

3. *EJMA-Valais : École de Jazz et de Musique Actuelles - Valais*

Dans le but d'assurer un suivi de la progression des élèves, les professeurs de l'EJMA-Valais sont tenus de remplir une feuille d'évaluation annuelle (annexe II : Feuille d'évaluation EJMA-Valais) Plusieurs professeurs utilisent cette feuille d'évaluation formative afin d'engager un échange avec l'élève dans le but non seulement de reconnaître les réussites et les efforts fournis, mais également de mettre en évidence les difficultés et les points essentiels à travailler. Cet outil permet ainsi de réguler la démarche d'apprentissage.

Toujours dans une perspective d'évaluation continue, chaque professeur est tenu de mettre sur pied une audition de ses élèves par année. De plus, l'offre d'ateliers de musique d'ensemble proposés au sein de l'école (ateliers juniors, spectacle annuel – atelier libre, etc.) garantit la possibilité régulière de se produire sur scène dans divers contextes, et contribue à la formation globale des élèves.

Bien que la culture d'évaluation de l'EJMA-Valais soit l'évaluation formative constante des élèves, un outil d'évaluation sommative a été élaboré depuis quelques années pour les élèves suivant le cursus des cycles I, II et III (anciennement Filière Générale I et II, et classes de certificat).

Actuellement, l'évaluation sommative permettant de passer d'un palier à un autre (fin de cycle I et fin de cycle II) se déroule en présence du professeur et du chef de filière de l'instrument concerné. Tous deux s'accordent pour remplir la feuille d'évaluation déterminant le résultat de l'évaluation (annexe III : Feuille d'évaluation sommative EJMA-Valais) et transmettent leurs commentaires et conseils au candidat. Dans cette feuille d'évaluation sont établis une liste de neuf critères (technique instrumentale, écoute, phrasé et rythme, sonorité, lecture, improvisation, jeu d'ensemble, mémorisation, répertoire), chacun étant ponctué d'une note sur 6. Le résultat de l'examen est la moyenne des 9 notes obtenues.

Lors de ces évaluations, les élèves doivent non seulement présenter trois pièces de styles différents, mais ils sont aussi évalués sur des aspects techniques (différentes gammes et modes, accords et cadences), sur leur capacité de lecture à vue, la reproduction de phrases musicales (ear training) et enfin sur la compréhension théorique des morceaux joués.

Concernant le Cycle III (= classes de certificat - 4 ans), des examens annuels sont effectués dans toutes les branches enseignées (instrument, ateliers, harmonie, rythmique, développement de l'oreille). Ces évaluations se déroulent pour les trois premières années avec le responsable des classes de certificat, un expert interne à l'école et le professeur d'instrument de l'élève. Concernant la dernière année menant au certificat, un expert externe est mandaté pour l'examen d'instrument et d'atelier.

L'EJMA-Valais délivre une attestation de passage de cycle en déterminant le résultat par une note (sur 6) et un certificat pour la fin d'études non-professionnelles. A cette attestation est jointe la feuille d'évaluation avec le détail des résultats et les éventuelles remarques.

III. MODÈLES D'ÉVALUATION APPLICABLES AU SEIN DE L'AEM-VS

L'harmonisation des écoles de musique pose comme nécessité l'évaluation sommative de tous les élèves en fin de chaque cycle. Ce présent travail doit en préciser les modalités. Il ne cherche pas à imposer un modèle d'évaluation unique aux trois écoles, mais propose un cadre minimal commun ainsi qu'une liste de suggestions complémentaires (instruments divers d'évaluations et autres modèles d'évaluations) pour que l'évaluation à la fin des cycles puisse être considéré équivalente et reconnue par l'AEM-VS.

1. *Évaluation de fin de cycle*

Comme le stipule le rapport Studer¹ susmentionné, l'évaluation de fin de cycle doit être de type sommatif (certificatif pour la fin du cycle III – certifiant). Ce modèle peut néanmoins être décliné sous plusieurs formes, pour autant que certains éléments soient présents.

1.1 *Cadre commun : Conditions nécessaires*

Une évaluation doit respecter les points énumérés ci-dessous afin de correspondre aux exigences de l'harmonisation des trois écoles de musique reconnues par l'Etat du Valais. Ces points constituent le cadre commun nécessaire et suffisant pour une reconnaissance de l'équivalence des évaluations. Chaque institution est libre d'y ajouter les outils d'évaluation qu'elle souhaite.

- L'évaluation de fin de cycle est de type sommatif (certificatif pour la fin du cycle III – certifiant).²
- Les critères d'évaluation sont définis par les écoles en lien avec les plans d'études dérivés du PECH.

¹ Frédéric Studer, « *Formations musicales à finalité non-professionnelle en Valais* », Juin 2012.

² La forme de cette évaluation est cependant laissée libre à l'institution – cf. Chapitre III, 1.3 – *Evaluation sommative*.

- Le répertoire interprété lors de l'évaluation doit être représentatif du niveau à atteindre à la fin du cycle d'étude concerné et doit couvrir au moins trois époques/styles de la musique enseignée dans l'institution.
 - A titre indicatif, l'élève jouera 6-10 min en fin de cycle I, 10-15 minutes en fin de cycle II, entre 15 - 20 minutes en cycle III, et 25 min pour un certificat.
 - Tous les élèves du cycle III - certifiant se soumettent à une évaluation sommative annuelle.
 - Le jury est composé d'au minimum deux experts. De plus, le professeur du candidat est présent. Il dispose d'une voix consultative.
 - Un expert interne fait partie du jury, quel que soit le cycle évalué. Cette présence de l'expert interne (doyen, professeur, chef de filière, Fachschaftsleiter, etc.) assure que la philosophie et les critères d'évaluation de l'institution sont bien pris en compte.
 - Pour les cycles II et III, un expert externe à l'institution fait partie du jury.
 - Tous les experts externes doivent être extérieurs³ au processus d'apprentissage.
 - Il est souhaitable que les institutions veillent à un tournus régulier des experts d'évaluation.
-
- L'examen comporte impérativement un feedback donné au candidat. Le jury transmet un retour sur sa prestation ainsi que des impulsions pour la suite de l'apprentissage.
 - Un document de l'école comprenant les commentaires et le résultat est transmis par écrit au candidat. La forme de ce document est laissée au libre choix de l'école. (A titre d'exemples, voire les annexes V – document de travail de feuille d'évaluation de fin de cycle, EJMA-Valais et VI – Feuille d'évaluation de fin de cycle – Guitare, amo).

1.2 Conditions complémentaires possibles

Au choix de l'institution, un système d'évaluation formative peut être mis en place et intégré à l'évaluation sommative jusqu'à hauteur de 30% du résultat final. Cette évaluation formative vise à pondérer l'évaluation sommative en prenant en compte le parcours de l'élève, mais ne peut en aucun cas s'y substituer.

Pour ce faire, les institutions doivent élaborer un dossier de l'élève (cf. Chapitre III, 2.2 - *Evaluation formative – Des outils pour mieux évaluer*: Documentation du parcours de l'élève: Carnet de l'élève, Dossier de l'élève) permettant la transmission d'un bilan pris en compte dans la pondération du résultat final.

Un tel système pourrait adopter le schéma suivant :

- Rédiger une feuille d'évaluation formative annuelle, que les professeurs utiliseront chaque fin d'année scolaire (annexe IV) ;
- Etablir une moyenne des résultats des feuilles annuelles relatant le parcours de l'élève au sein du cycle ;

³ Par « extérieur au processus d'apprentissage » on entend que l'expert n'est pas directement impliqué dans le processus d'apprentissage du candidat . Il ne peut pas en être le professeur, par exemple .

- Prévoir une rubrique concernant l'évaluation formative de l'élève dans la Feuille d'évaluation de fin de cycle ;
- Comptabiliser ce résultat à hauteur maximale de 30% dans le résultat total.

Chaque institution est libre d'adapter ou non un tel système et peut à l'aide des informations contenues dans les parties suivantes élaborer sa propre procédure (cf. Chapitre III 1.4 – *Critères d'évaluation*
1.5.2 – *Résultats – Les systèmes de cotation*
2.2 – *Autres modèles d'évaluation – Des outils pour mieux évaluer*).

1.3 Évaluation sommative

1.3.1 Examen à huis clos

L'examen sans public est organisé à l'interne par l'école. Il se déroule en la seule présence du jury, à savoir l'expert, le représentant interne de l'école et le professeur du candidat. D'autres professeurs de la même institution peuvent également y assister à des fins de formation continue et dans le but de favoriser les échanges pédagogiques entre professeurs (team-teaching). Après l'exécution du programme, le jury délibère puis communique au candidat le résultat de l'examen. Le jury commente de manière constructive la prestation évaluée.

Cette forme d'évaluation se prête particulièrement bien à l'observation de certains aspects techniques, importants pour la pratique musicale, mais qui ne présentent pas un intérêt artistique destiné à un public plus large : gammes, études, etc. Elle présente également des avantages organisationnels.

L'absence d'un public autre que le jury confère à cette forme d'évaluation un caractère spécifique « d'examen ». Pour que cette épreuve soit vécue de la manière la plus sereine possible, en particulier pour le candidat, il est essentiel d'instaurer un climat bienveillant permettant un moment d'échange entre le jury et le candidat, plutôt qu'un examen où le candidat se retrouve seul face à un peloton d'experts tout-puissants. Certes, on évalue une prestation unique dans le temps, soumise aux aléas du stress. Mais on est loin actuellement de l'image d'un examen « couperet » à l'ancienne, où le jury prononce ses décisions, parfois insaisissables, sans tenir compte de l'élève en tant que personne, de ses états d'âme, de son parcours. Le rôle du jury n'est pas de lister pointilleusement les éventuelles erreurs d'exécution mais plutôt de mettre en valeur les points forts du candidat, le soutenir dans son apprentissage par des conseils utiles. En ce sens, le retour (feedback) du jury à l'élève est un élément essentiel de cette forme d'évaluation (cf. Chapitre III, 1.5.1 – *Résultats – Le Feedback*). Suite à cet examen, l'élève reçoit un résumé des commentaires sous forme écrite. L'élève doit pouvoir comprendre les raisons factuelles de la décision prise par le jury ainsi que la portée des conseils qui lui ont été donnés.

1.3.2 *Prestation évaluée lors d'une audition*

Le ou les candidats jouent le programme soumis à l'évaluation dans le cadre d'une audition ouverte au public. Le jury siège parmi les spectateurs. Tout comme lors de l'examen sans public, le jury est composé de l'expert, du représentant interne de l'école et du professeur du candidat. Après l'audition, le jury délibère et convoque chaque candidat individuellement pour lui communiquer le résultat de l'évaluation et lui faire part de ses commentaires. Comme pour les autres formes d'évaluations sommatives, les remarques, importantes pour la poursuite des études du candidat, se doivent d'être formulées de manière positive, afin que les éventuelles critiques soient comprises par le candidat (cf. Chapitre III, 1.5.1 – *Résultats – Le Feedback*).

Cette forme d'évaluation se prête bien à des programmes où la musique d'ensemble joue un rôle important (musique de chambre, ateliers, orchestre, etc.). L'« audition évaluée » met l'accent sur la prestation publique en estompant le côté formel d'un examen devant jury. Elle sert également le postulat selon lequel la musique existe pour communiquer avec les autres. La composition du programme pour l'évaluation tient compte des attentes d'un public en évitant les exercices purement techniques.

1.3.3 *Récital / Concert d'examen*

Le récital ou concert d'examen est une forme d'évaluation mettant le candidat en situation réelle. Cette évaluation se rencontre surtout en fin du cursus d'apprentissage et ponctue généralement l'évaluation finale (certificat, post-certificat, attestation de fin d'études, etc.). Ce concert d'examen permet à un candidat de se présenter avec un programme de son choix en public. Le choix du programme est donc calqué sur les exigences en vigueur dans l'institution qui délivre le diplôme. Il devrait idéalement comporter des œuvres de musique d'ensemble. Le jury délibère et convoque ensuite le candidat pour une discussion sur le résultat.

L'intérêt de cette forme d'évaluation est qu'elle permet d'évaluer la globalité de compétences du candidat dans la situation réelle du musicien : présence scénique, musicalité, maîtrise technique, etc.

Dans toutes les formes d'évaluation susmentionnées le professeur du/des candidats assiste à la délibération du jury. Il dispose d'une voix consultative. Son rôle est surtout d'informer le jury sur le parcours que l'élève a déjà effectué et sur d'éventuelles particularités de celui-ci.

1.4 *Critères d'évaluation*

Lors d'une évaluation, il est nécessaire de recourir à des critères d'évaluation permettant d'apprécier ce que l'on veut évaluer et de décider ce qui est réussi de ce qui ne l'est pas. Points de repères auquel on se réfère pour porter un jugement, ces critères doivent être traduits en éléments observables correspondant à ce que l'on peut réellement vérifier. Il est nécessaire de les déterminer clairement afin de favoriser une évaluation la plus objective possible.

Au vu du caractère artistique de l'enseignement musical, les critères objectifs ne peuvent à eux seuls refléter la qualité d'une prestation musicale. Ainsi, si les critères permettent d'objectiver le jugement, l'appréciation globale du jury doit être prise en compte. Il s'agit donc d'envisager un système permettant à la fois d'évaluer des éléments observables précis et d'intégrer l'appréciation globale du jury.

Chaque institution a la charge de mettre sur pied ses propres critères, ainsi que le modèle utilisé (feuille d'évaluation, grille critériée, etc. – cf. annexes V, VI et VII). Les critères d'évaluation doivent être établis en lien avec les PEC spécifiques de chaque école, respectivement les PECH instrumentaux. Il sera très certainement nécessaire que chaque décanat rédige, selon un modèle élaboré par l'école, les critères spécifiques pour chaque groupe d'instruments. Là encore les institutions sont libres de pouvoir procéder comme bon leur semble. Tous les participants à une évaluation - candidat, experts, doyens et professeurs - doivent être informés en amont sur les critères d'évaluation.

1.4.1 Critères d'évaluation, éléments observables et pondération

Critères d'évaluation

Les critères retenus **décrivent de façon exhaustive ce que l'on veut mesurer et sont indépendants l'un de l'autre.** Toutefois, il ne faut pas perdre de vue que la grille d'évaluation doit être d'une utilisation pratique tout en étant la plus objective possible. Dans ce souci d'utilisation pratique, le **nombre de critères est de 6 au maximum.** Ils doivent permettre de se prononcer sur les principales qualités, dimensions ou comportements qui caractérisent ce que l'on évalue.

Éléments observables

C'est en fonction des éléments observables que l'on pourra établir les critères d'évaluation. Ces éléments observables expriment le produit, le processus ou l'attitude que l'on veut observer. Pour établir la liste des éléments observables on peut s'aider des questions suivantes :

- Quelles sont les principales caractéristiques d'un excellent produit ou d'une excellente production que l'on souhaite évaluer ?

Exemples :

- *Quelles sont les principales caractéristiques d'une excellente performance musicale ?*
- *Quelles sont les principales caractéristiques d'une excellente interprétation musicale ?*
- *Quelles sont les principales caractéristiques d'une excellente improvisation ?*

Il s'agit donc de trouver les indices que l'on peut observer pour déterminer si la performance musicale est « bonne ».

Pondération des critères

Un poids différent peut être accordé à l'un ou l'autre critère. Il s'agit dans ce cas de déterminer quel(s) élément(s) est (sont) plus important(s) que les autres et d'y apporter le coefficient correspondant.

1.4.2 Grille d'évaluation

Il existe un outil pédagogique qui permet de récolter les informations d'une évaluation : la grille d'évaluation. Celle-ci se compose :

- des critères d'évaluations (cf. 1.4.1)
- des éléments observables correspondants (cf. 1.4.1)
- d'une échelle d'appréciation

Echelles d'appréciation

Partie de la grille d'évaluation qui permet d'indiquer la qualité ou la quantité des comportements décrits. L'échelle est une succession d'éléments gradués appelés échelons correspondant à divers degrés de possession d'acquisition des critères. Le nombre d'échelons varie selon l'intention visée et le degré de précision recherché.

Si plusieurs types d'échelles existent et sont utilisées suivant la forme d'évaluation pratiquée (annexe VIII), les échelles descriptives analytiques et globales seraient dans notre cas des outils intéressants à mettre en pratique. Notons aussi l'intérêt des échelles pictographiques dans l'élaboration de grilles formatives (auto-évaluation, co-évaluation).

1.5 Résultats

1.5.1 Le Feedback

En fonction des critères d'évaluation de l'institution, le jury décide si le niveau de fin de cycle est atteint ou pas. Le feedback étaye sa décision et la rend compréhensible au candidat. Ce retour à l'élève ne sert pas seulement à juger et évaluer, mais aussi à donner un aperçu des limites et des aptitudes actuelles du candidat, le renseigner sur son niveau de compétences et sur ses possibilités d'amélioration.

Pour qu'un feedback soit honnête, utile, clair sans être blessant, il doit répondre aux impératifs suivants :

- être constructif ;
- faire référence à une attitude ou/et à des points modifiables ;
- offrir des recommandations spécifiques en vue d'obtenir une amélioration.

Vu le rôle fondamental du feedback dans le processus d'évaluation, de nombreuses manières de le pratiquer ont été formalisées. A titre d'exemple, quatre modèles éprouvés sont présentés ci-dessous. Il ne s'agit pas ici d'apprendre à l'expert son travail, mais de souligner l'importance donnée par

les trois écoles à ce dialogue entre expert et candidat, véritable pierre angulaire de tout le processus d'évaluation.

A. Approche soignant la qualité du feedback

Le tableau ci-dessous schématise les types de critiques apparaissant dans un feedback :

	« conditionnel » = feedback sur le comportement - mot clé FAIRE -	« inconditionnel » = feedback sur la personne - mot clé ETRE -
Positif	a) « Tu as produit un travail de qualité »	c) « Tu es une personne compétente »
Négatif	b) « Néanmoins, il y a des éléments de ton jeu que tu peux améliorer »	d) « Tu n'es pas capable »

- a) L'expert souligne d'abord ce qu'il a relevé de positif dans la prestation du candidat, *signe de reconnaissance conditionnel*.
- b) Le feedback *négatif conditionnel* est pensé en termes de points d'amélioration potentielle et porte donc sur des lacunes musicales dans le jeu du candidat et les moyens de progresser.
- c) L'expert met l'accent sur les compétences du candidat, soulignant sa qualité intrinsèque, *signe de reconnaissance positive inconditionnelle*. Quelles que soient les erreurs commises, la personne est reconnue dans sa qualité première.
- d) Le feedback est une étape essentielle qui agit sur la confiance en soi, sur l'image que la personne se fait d'elle-même. Il y a donc lieu de bannir totalement le jugement de la personne, le *feedback négatif inconditionnel*.

B. La technique dite « du sandwich en trois couches » peut se schématiser ainsi :

1. Voilà ce que tu as bien fait : ...
2. voilà ce que tu as moins bien fait : ...
3. je te recommande les améliorations suivantes : ...

1. Le feedback débute par une description la plus factuelle possible de ce qui a bien fonctionné ;

2. *La critique est la garniture du sandwich. On veillera à une formulation sans jugement de valeur ;*
3. *Le feedback se complète en précisant les points concrets ou les attitudes qui peuvent être modifiés (éléments tirés de 1., 2. et éventuellement d'autres non cités précédemment). L'expert indique comment ces améliorations sont réalisables.*

L'enseignement du professeur est questionné par ces conseils de l'expert. Ce dernier veillera donc à ne pas blesser la personne par un vocabulaire inadapté.

C. Approche découlant des règles de Pendleton. Cette méthode fait appel aux capacités d'auto-évaluation du candidat :

1. L'apprenant explique ce qu'il a bien fait.
 2. L'évaluateur explique ce que l'apprenant a bien fait.
 3. L'apprenant explique ce qu'il n'a pas bien fait et comment, à son sens, il pourrait l'améliorer.
 4. L'évaluateur explique ce qui n'était pas trop bien et propose des possibilités d'amélioration.
-
1. *La question « qu'as-tu bien fait ? » focalise l'apprenant sur une façon de procéder qui devra être répétée à l'avenir. Cette question éclaire aussi sur le niveau d'introspection de l'apprenant, sa compétence consciente.*
 2. *L'expert explique ce qui a bien marché, souligne les points positifs dont l'apprenant n'a pas conscience, sa compétence inconsciente.*
 3. *Sur les points critiques, l'auto-évaluation de l'apprenant renseigne sur la connaissance de ses lacunes, ses incompétences conscientes.*
 4. *L'expert explique ce qui devrait être amélioré de son point de vue, avec un plan d'action. Il identifie les lacunes dont l'apprenant n'a pas encore conscience, ses incompétences inconscientes.*

D. Méthode de feedback WIN.

Très efficace pour assurer un feedback respectueux, cette méthode se base sur un dialogue avec l'élève construit sur les concepts suivants :

- **Percevoir**
- **Interpréter**
- **Dialoguer**

Cette manière de procéder provient de l'allemand : **Wahrnehmen**, **Interpretieren**, **Nachfragen** : percevoir, interpréter, dialoguer

Les éléments principaux du feedback doivent être synthétisés et figurer sur la feuille d'évaluation élaborée par l'institution (et transmise par la suite au candidat).

1.5.2 Les systèmes de cotation

Si le système des notes appliqué à l'école publique est un outil privilégié depuis de nombreuses années, il est possible de répertorier des alternatives présentant un caractère moins catégorique et dépassant le caractère de sanction que revêtent les notes chiffrées. Le but de l'évaluation étant principalement de relever les points forts et les points faibles d'une prestation, il apparaît clairement que la seule mention d'une note ne représente que vaguement les compétences d'un élève. Voici une proposition de divers systèmes comportant un intérêt dans l'élaboration du système de cotation que chaque école pourra choisir librement:

- **Système de cotation à 6 échelons**
Reproduit les échelles de notations chiffrées, l'on peut néanmoins envisager de remplacer les notes par des mentions telles que :
Excellent – Très Bien – Bien – Assez Bien – Suffisant – Insuffisant
Ce système dédramatise l'impact des mauvaises notes.
- **Les ceintures de compétences** (calquées sur les ceintures des arts martiaux)
Reproduit la validation des ceintures par exemple de judo, lorsqu'une notion est acquise. Cet outil est néanmoins complexe à gérer et demanderait une réflexion pédagogique globale afin de présenter un système d'enseignement cohérent.
- **Système de cotation ternaire**
Utilisé dans notre système scolaire dans les petits niveaux:
Acquis – En voie d'acquisition – Non acquis
Ce système est très utile lorsque l'on souhaite évaluer des compétences⁴, puisqu'il situe l'élève de manière globale dans son parcours d'apprentissage.
- **Système de cotation binaire**
Présente simplement le fait d'avoir ou non acquis des objectifs:
Acquis – Non acquis
Présente l'intérêt notamment lors du passage de cycle de ne pas rentrer dans des considérations de valeurs pour savoir à quel pourcentage la réussite a-t-elle été effectuée. Ce système peut être intéressant à mettre en place en parallèle avec un système de feedback conséquent, donnant alors comme retour au candidat les voies à explorer pour la suite de son parcours, plutôt que le hauteur de la réussite.
- **Les cibles d'évaluation**
Système permettant de visualiser immédiatement les points forts et les points faibles d'une performance.

⁴ Compétence (telle que définie en sciences de l'éducation) : combinaison de ressources diverses (savoirs, savoir-faire, attitudes) mise en œuvre dans une situation. Une compétence est acquise lorsqu'elle permet la réussite d'un certain nombre de performances dans un contexte relativement inédit.

1.5.3 *Notifications des résultats*

Une attestation au nom de l'AEM-VS mentionnant la réussite de l'évaluation de fin de cycle, ainsi que le passage de niveau est délivrée. A cette attestation est joint le document de l'école détaillant le résultat du candidat ainsi que les commentaires écrits.

1.6 *Experts*

Afin de favoriser la neutralité et la pertinence de l'évaluation, le choix des experts se fera en respectant les consignes générales suivantes :

1.6.1 *Consignes générales pour le choix des experts de fins de cycle I, II et III*

- Le choix des experts se fait en accord avec tous les professeurs concernés. La décision finale est du ressort de la direction pédagogique.
- L'expert doit être compétent et bénéficier d'une expérience professionnelle suffisante dans l'enseignement pour la matière qu'il doit juger.
- L'expert est capable d'adapter son jugement aux niveaux et critères en vigueur dans l'institution où il est appelé à œuvrer.
- L'expert possède des qualités humaines et des qualités de communication qui lui permettent d'assurer un feedback bienveillant et constructif sur l'examen du candidat.

1.6.2 *Consignes générales pour le choix des experts externes par les fins de cycle II et III*

- L'expert vient d'une institution de formation, qui pratique un enseignement comparable.
- Le doyen de la branche informe l'expert sur les critères d'évaluation en vigueur dans l'institution.
- Il est souhaitable que l'expert n'ait pas de lien personnels ou professionnels particuliers avec les candidats ou leurs professeurs.
- Il est recommandé de changer d'expert après trois ans de fonctionnement, afin de varier le regard porté sur les élèves.

1.6.3 *Cahier des charges de l'expert*

Les écoles élaborent un protocole, appelé *cahier des charges de l'expert*, qui définit non seulement les attentes de l'institution par rapport à l'expertise, mais aussi l'organisation par cycles et les modalités du déroulement de l'examen. Ce protocole, joint au contrat d'engagement, est communiqué à l'expert, pour qu'il puisse décider s'il accepte ou non le mandat qui lui est proposé.

Le cahier des charges de l'expert s'adresse aux membres du jury. Ce document est élaboré par chaque école en fonction de ses spécificités. Il informe de manière brève et concise sur les tâches du jury et les modalités de

l'évaluation. Ce cahier contiendra les points suivants:

- les critères d'évaluation basés sur le PECH, respectivement sur le PEC spécifique, de l'instrument ;
- la procédure des évaluations sommatives (déroulement formel de l'évaluation, temps dévolu au feedback à l'élève, importance accordée au dossier de l'élève) ;
- l'organisation générale du cursus d'étude (l'occurrence des évaluations sommatives de passage, les implications du résultat et leurs conséquences sur le parcours de l'élève au sein de l'institution) ;
- la philosophie de l'école.

1.7 Incidences de l'évaluation de fin de cycle

En cas de réussite de l'évaluation sommative en fin de cycle, l'élève est promu au cycle supérieur.

Les autres cas sont traités ci-dessous :

1.7.1 Passage de cycle sous condition, avec remédiation

En cas de réussite partielle de l'évaluation, le jury peut autoriser l'entrée au cycle supérieur sous réserve d'un examen de contrôle dont les modalités et le calendrier seront fixés en accord avec la direction et le professeur.

1.7.2 Situation d'échec

En cas d'échec à l'examen, l'élève est maintenu dans son niveau actuel et pourra se représenter au même examen dans un délai fixé par l'institution, en général l'année suivante.

Liberté est laissée à l'institution de fixer le nombre maximum de tentatives pour un même examen. Il faut cependant tenir compte du nombre total d'années d'études musicales subventionnées admises par l'Etat pour le cursus d'études à finalité non professionnelles. En cas d'échecs répétés d'un élève, chaque institution pourra décider du maintien ou non de cet élève dans le cursus d'études musicales subventionnées.

1.8 Traitement des cas particuliers

Chaque institution jouit d'une marge de manœuvre pour l'accompagnement d'élèves en difficulté. « Ces situations d'intégration sont traitées au cas par cas. »⁵.

2. Autres modèles d'évaluations

Les modalités de l'évaluation sont diverses et dans la perspective où l'évaluation doit être un outil pédagogique pour progresser, il est fondamental d'élargir les points de vue afin d'offrir aux professeurs toute démarche visant à aider l'élève à apprendre et à se

⁵ Frédéric Studer, « Formations musicales à finalité non-professionnelle en Valais », Juin 2012.

former. Voici une liste de modèles variés permettant d'étayer les stratégies d'enseignement.

2.1 Évaluation formative

Moyen pour le professeur et l'élève de faire le point sur les progrès réalisés ou à réaliser, l'évaluation formative accompagne l'élève tout au long de sa démarche d'apprentissage.

Certaines situations sont propices à l'exercice de l'évaluation formative et permettront à l'élève d'identifier les points forts et les points faibles de ses compétences. Par ailleurs, des outils pédagogiques adéquats sont utiles à ce processus d'évaluation continue et peuvent récolter les traces de la démarche d'apprentissage de l'élève.

Selon la philosophie de l'institution, l'évaluation formative est un élément important à porter à la connaissance des experts lors de l'évaluation de fin de cycle.

2.1.1 Situations, contextes favorables à l'évaluation formative

Audition

Les auditions et les concerts de classe sont à eux seuls autant d'opportunités d'évaluation formative, puisqu'ils permettent de vérifier la qualité de performance de l'élève.

Il est envisageable de pousser l'exercice d'évaluation formative plus loin, en proposant à l'élève de remplir une feuille d'évaluation. Ce document peut être complété par l'élève seul (auto-évaluation), par l'élève et le professeur (co-évaluation) ou par le professeur seul. Cette proposition ne fait au fond que formaliser le bilan que professeur et élève tirent lors du cours suivant l'audition ou le concert. Cependant, la production d'un retour écrit de ce processus présente un avantage sur le simple dialogue professeur-élève en fixant sur papier les composantes de l'évaluation. Ce type de document pourrait ensuite être inséré dans un éventuel carnet de l'élève.

Les technologies d'aujourd'hui, au demeurant actives lors de tous ces rendez-vous avec le public (on pense ici aux smartphones, caméras et enregistreurs portables), peuvent aider à ce type d'évaluation. Ces nouveaux moyens ne sont cependant pas les seuls envisageables, ainsi la seule mémoire de l'événement, comme nous le pratiquions précédemment, est suffisante à permettre une évaluation fondée.

Une alternative à l'audition traditionnelle pourrait être l'audition commentée, dans laquelle plusieurs élèves jouent leurs morceaux en l'absence de public extérieur. L'audition débouche alors sur un espace de dialogue entre les élèves, cette discussion permettant de faire évoluer les perceptions et les jugements de chacun.

Cours collectif

Le cours collectif consiste en un enseignement dispensé par un ou plusieurs professeurs à une classe d'élèves. Il offre également de multiples possibilités d'évaluation sous les formes que nous avons décrites. Moins dramatique qu'une audition, le cours collectif permet de travailler une thématique spécifique (ex. jeu d'ensemble, gestion du stress, musicalité, posture, etc.) et se prête particulièrement à la co-évaluation des participants. L'éventuelle documentation écrite de cette évaluation pourra être versée au carnet de l'élève.

Enregistrement audio et vidéo

Comme relevé dans le PECH (I-c-11), l'utilisation de moyens technologiques tels que Smartphones, enregistreurs numériques, caméras numériques et autres, permet d'exercer son sens de l'autoévaluation. L'usage de ces appareils s'est généralisé à tel point qu'il serait dommage de ne pas les prendre en compte dans les procédures d'évaluation.

On peut imaginer que ces documents vidéo et/ou audio étayent le carnet de l'élève, voire soient un aboutissement d'un projet : de la conception au produit fini, en passant par les phases de planification, de réalisation musicale, de montage, etc. Toutes compétences que l'élève se doit de développer pour évoluer dans le monde musical actuel.

Team-teaching

Le team-teaching est une modalité d'enseignement où plusieurs professeurs se chargent d'une classe en se répartissant les tâches. On peut imaginer une variante applicable à l'évaluation. Deux ou plusieurs professeurs évaluent ensemble les élèves d'un même instrument et d'un même niveau lors d'une audition interclasse. Cette séance peut porter plus particulièrement sur une compétence à observer (rythme, intonation, phrasé, etc.) et se répéter durant l'année scolaire, le point fort de l'évaluation variant à chaque fois. L'organisation de telles séances semble fastidieuse, mais les bénéfices à en attendre compensent l'engagement qu'elle sous-tend : échanges entre élèves, entre professeurs, vivification du décanat, régulation réciproque de l'enseignement, régulation centrée sur une compétence pour les élèves.

2.1.2 Outils pour mieux évaluer

Les situations présentées ci-dessus sont des exemples de contextes favorables dans lesquelles une évaluation formative se fera d'« d'elle-même ». Afin de renforcer les avantages de ce type d'évaluation, il est intéressant de recourir à des instruments d'évaluation permettant de réfléchir et de recueillir les acquis de l'élève. Ceux-ci pourront prendre deux formes distinctes :

- feuilles d'évaluation formative diverses (auto-évaluation, co-évaluation, évaluation d'une thématique spécifique) que l'élève insérera dans son carnet de l'élève ;
- feuilles d'évaluation annuelles reflétant les acquis de l'année scolaire et destinées au dossier de l'élève.

Feuilles d'évaluation formative

Ce document écrit d'évaluation formative relate les apprentissages effectués dans différentes situations (à certains moments de l'année scolaire, à la suite d'une audition, d'un cours collectifs, à l'intérieur même du cours individuel, etc.). A l'aide des divers modèles d'évaluations (grille d'auto-évaluation, grille critériée, cible d'évaluation, etc.), des supports spécifiques adaptés à chacune de ces circonstances peuvent être élaborés par des équipes pédagogiques.

Par exemple, une feuille d'évaluation pointant les acquisitions effectuées pendant l'année pourrait ressembler au document de la page suivante.

Cette fiche d'évaluation, élaborée à partir des recommandations du PECH et des LDE, comprend les rubriques ci-dessous :

- La pratique instrumentale ;
- Les prestations musicales ;
- La formation théorique;
- Un feedback (modèle dit du sandwich ; Chapitre III, 1.5.1) ;
- Un résultat sous forme de mention – traduit en note ;
- Une perspective d'objectifs pour l'année scolaire suivante.

Le principe de cette fiche est une appréhension rapide des apprentissages faits pendant l'année. Ainsi, dans les trois premières champs qui concernent l'apprentissage musical il s'agirait de mentionner uniquement les éléments considérés comme aboutis. A l'aide du PEC d'instrument et notamment de la feuille précisant le programme d'évaluation de fin de cycle (cf. annexe 6 – Programme d'évaluation de fin de cycle I, PEC EJMA-Valais, Piano), il est alors plus aisé pour le professeur de planifier son enseignement. Cette fiche permettant à l'enseignant et à l'élève de prendre du recul, un dialogue constructif peut s'engager pour déterminer la poursuite du travail. Et pour l'élève la vision du travail effectué sur toute une année (qui peut être positif, mais parfois aussi juste suffisant, voire insuffisant) peut l'amener à se rendre compte des efforts fournis, ou du manque d'efforts.

Cycle 2 - 3ème année

Année scolaire: 2015-2016

Nom, Prénom: XXX
 Date de naissance: XXX
 Instrument: piano
 Professeur: XXX
 Parcours musical: 3 ans (XXX) + 2 ans

PRATIQUE INSTRUMENTALE	
Technique	<ul style="list-style-type: none"> Gammes majeures: C-G-F-D-A-E Blues: C-G-F-D-A (gammes + accompagnement) Accords: 4 sons Exercices détente
Répertoire	<ul style="list-style-type: none"> Somewhere only we know Isn't she lovely Straight no chaser (morceaux d'ateliers)
Lecture à vue	<ul style="list-style-type: none"> déchiffrage de parties de morceaux When the Saints Cold Duck Time Mr. P.C.
Création - Improvisation	<ul style="list-style-type: none"> Blues en F + G + C + A: improvisation sur backing track. Travail de construction de phrases mélodiques en improvisation. Travail de variations mélodiques. Improvisation sur modes correspondant « Straight no chaser »

PRESTATIONS	
Auditions	<ul style="list-style-type: none"> 22.01.2016: «Somewhere only we know», « Clémentine » acc. 4 mains 27.05.2016: « Isn't she lovely », « Straight no chaser »
Groupe	<ul style="list-style-type: none"> Atelier junior

FORMATION THEORIQUE	
Notions théoriques	<ul style="list-style-type: none"> tonalité, ordre des dièses + bémols structure du blues
Lectures	<ul style="list-style-type: none"> de notes et rythmique sur les morceaux du répertoire et de lecture à vue
Dictées - Ecoute	<ul style="list-style-type: none"> phrases blues ternaire medium tempo

FEEDBACK	
<p>1. Ce qui est bien fait: participation aux auditions, difficultés techniques, accompagnement blues, improvisation, travail (plus conséquent)</p> <p>2. Ce qui est moins bien fait et améliorabile: technique - position doigts, toucher mélodique et délicat, théorie.</p> <p>3. Améliorations recommandées: Technique instrumentale, improvisation (phrases, séquences, patterns, etc.), assiduité du travail (-> 5 morceaux), compréhension théorique.</p>	

NOTE ANNUELLE	
<input type="checkbox"/> Excellent <input type="checkbox"/> Très bien <input checked="" type="checkbox"/> Bien <input type="checkbox"/> Assez bien <input type="checkbox"/> Suffisant <input type="checkbox"/> Insuffisant	<div style="border: 1px solid black; border-radius: 50%; width: 30px; height: 30px; display: flex; align-items: center; justify-content: center; margin: 0 auto;">5</div>

programme année prochaine	
<p>1. 5 morceaux dont 1 blues avec improvisation et 1 morceau d'ensemble</p> <p>2. Eb, Bb, F, C, G, D, A et E:</p> <ul style="list-style-type: none"> gammes majeures avec relative mineure (m. ens. - 2 octaves) patterns sur gammes pentatoniques majeures et mineures, blues + modes dorien, mixolydien triades majeures et mineures relatives avec renversements + accords à quatre sons <p>3. écoute + lecture + théorie</p>	

Documentation du parcours de l'élève : carnet de l'élève, dossier de l'élève.

La volonté de documenter le parcours de l'élève durant ses apprentissages est un processus de plus en plus utilisé dans les pédagogies actuelles. En effet, si la tâche administrative est relativement conséquente, le fait d'identifier les réussites ou les difficultés lors d'un apprentissage est des plus bénéfique pour la démarche d'apprentissage de l'élève. Ce type de document permet, entre autres, de :

- rendre visible les apprentissages ;
- planifier et adapter l'enseignement du professeur en fonction de l'avancement de l'élève ;
- à l'élève de s'approprier ses apprentissages et de prendre conscience de ses compétences;
- proposer un outil de collaboration professeur-parents pour les jeunes élèves.

D'une manière large, un tel document qu'on nommera « **carnet de l'élève** » recueille toutes les informations révélatrices du parcours de l'élève : les feuilles d'évaluation annuelle, celles d'auto- et co-évaluation, la trace des participations aux activités de l'institution, auditions, orchestre, groupes, concerts, vidéos, documents audio etc. Il est le lien documenté entre l'élève et l'ensemble de son parcours musical.

Comme il a été admis que l'évaluation formative puisse pondérer le résultat de l'évaluation de fin de cycle, un document ne reprenant que les feuilles d'évaluation annuelle sera mise à disposition du jury. Ce document, dit « **dossier de l'élève** » représente la relation entre l'élève et l'institution.

Pour que le carnet et le dossier de l'élève soient des outils profitables à tous les acteurs impliqués, une attention particulière doit être portée sur plusieurs points :

- Les professeurs de chaque institution doivent être intégrés à toute la démarche d'élaboration des documents de l'élève ;
- Le carnet de l'élève doit être rempli en collaboration étroite entre le professeur et l'élève. Le professeur accompagnant au besoin l'élève dans la rédaction de celui-ci ;
- Chaque école décide en fonction de ses spécificités des rubriques qu'elle souhaite faire figurer.

2.2 Évaluation formatrice

L'évaluation formatrice est une variante de l'évaluation formative, en y impliquant les élèves. De nombreuses expériences montrent qu'associer des élèves à l'évaluation est source de progrès indiscutable. L'idée principale est d'engager l'élève dans le processus d'évaluation formative afin que celle-ci ne soit pas subie. Pour ce faire, l'enseignant visera notamment à favoriser l'appropriation des

critères d'évaluation par l'élève et de le mener à autogérer ses erreurs. Deux modèles principaux permettent d'inclure l'élève dans l'acte même de l'évaluation.

2.2.1 Auto-évaluation

L'auto-évaluation consiste pour l'élève à s'approprier les critères d'évaluation pour estimer lui-même sa production. Il mobilise ce que l'on pourrait appeler son professeur intérieur. Ce travail de retour sur sa propre performance implique une réflexion en amont et une compréhension des critères d'évaluation. Un accompagnement du professeur, que ce soit dans la phase de préparation (explication des critères) ou celle d'évaluation s'avère nécessaire. Une grille critériée élaborée en commun ou par l'institution est un outil très efficace et offre une documentation du processus intégrable au carnet de l'élève.

2.2.2 Co-évaluation

La co-évaluation vise elle aussi à une participation plus responsable de l'élève au processus d'évaluation de son travail. La différence réside dans le fait que l'élève est évalué par des pairs (élèves de même instrument et même cycle) lors d'une session commune (cf. cours collectif ou audition commentée – Chapitre III, 2.1.4 et 2.1.5). Il évalue à son tour les productions des autres participants à la séance. Le ou les professeur(s) participent en tant que regard extérieur sur le processus. Il(s) régulent l'évaluation dont il aura/(auront) fixé les critères mis à disposition des élèves sous forme de grille critériée. Ce document pourra être intégré à un éventuel carnet de l'élève.

2.3 Évaluation diagnostique : évaluation de classement

Si un élève musicien souhaite rejoindre une filière autre que celle qu'il a suivie jusque-là, il sera nécessaire de l'évaluer afin de déterminer son niveau en rapport de ce nouveau cursus. Cette évaluation peut être du ressort du professeur qui l'accueille, ou selon le choix de l'institution, être organisée sous forme d'évaluation de classement avec expert.

2.4 Évaluation prédictive : éliminatoire

Placée 3 – 4 mois avant le certificat, ce type d'évaluation permet à l'élève et au professeur de se situer par rapport aux exigences du certificat. L'éliminatoire a fonction de garde-fou évitant à l'élève insuffisamment préparé, à son professeur et à l'institution de vivre une situation d'échec.

2.5 Évaluation de contrôle

Une évaluation formative sous forme d'examen de contrôle peut être demandée par l'élève ou le professeur afin de situer l'élève par rapport au cursus d'étude. Cette évaluation n'a pas d'incidence directe mais permet aux acteurs de réguler l'étude de l'élève.

2.6 Évaluation thématique

L'évaluation thématique permet de focaliser son attention sur un domaine ou aspect particulier que l'on souhaite vérifier. L'évaluateur, qui peut tour à tour être le professeur, l'élève lui-même ou un autre élève, va se concentrer sur un sujet spécifique (la posture, le phrasé mélodique, la stabilité rythmique, la présence scénique, l'intégration dans le groupe, etc.) et donner un retour permettant à l'élève de s'améliorer.

IV. INDICATIONS PRATIQUES

1. Préparation à l'évaluation sommative

La conception d'une évaluation sommative serait à qualifier d'idéale si le taux d'échec tendait vers zéro, ou autrement dit : un bon examen est celui qu'on ne peut rater.

Il faut donc mettre en place tout un dispositif de mesures en amont de l'échéance afin de faire que l'évaluation sommative puisse être non seulement vécue de manière sereine par tous les intervenants (élèves, professeurs et experts), mais en même temps remplir sa fonction sociale pour l'institution.

1.1 Information

Il est pédagogiquement indispensable que l'élève arrive minutieusement préparé à l'évaluation sommative en ayant reçu tout au long du cycle de sa formation musicale une information suffisante quant aux enjeux et aux modalités de cette évaluation. Le professeur dispose d'une large palette de moyens pour préparer son élève à l'échéance à venir et, au besoin, à réguler son enseignement. Les différents modes de l'évaluation formative indiquent constamment si l'évolution de l'élève est en phase avec le niveau requis lors de l'évaluation. Ils permettent d'intervenir rapidement en cas de nécessité pour réguler la démarche. Le professeur se doit de mettre en garde l'élève si celui-ci ne fournit pas le travail nécessaire.

1.2 Communication avec les parents

Le professeur maintient un contact étroit avec les parents des jeunes élèves (enfants, adolescents), les informe sur les enjeux de l'évaluation sommative en fin de cycle, sur la progression de leur enfant et les éventuelles mesures à prendre en cas de disfonctionnement dans le travail de l'élève. Ceci permet d'intégrer les parents au processus de préparation à l'évaluation.

1.3 Choix du programme

L'élève et son professeur disposent d'une certaine marge de manœuvre pour composer un programme qui mette en valeur les qualités du candidat et tienne compte des exigences de l'institution. En aucun cas, l'élève ne doit avoir l'impression que l'évaluation sert à détecter et souligner ses éventuelles faiblesses.

1.4 Report de l'évaluation sommative

Il est possible de faire reporter, dans les limites du cursus subventionné, l'évaluation sommative à l'année suivante en commun accord entre l'élève, son professeur et ses parents, si la probabilité d'un échec se dessine.

V. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS D'UN SYSTEME D'EVALUATION POUR L'AEM-VS

La rédaction de ce rapport s'inscrit dans un vaste projet d'harmonisation des trois écoles de musique reconnues par l'Etat du Valais et se place dans la suite logique du « *Plan d'Etude Cadre Harmonisé* » (mars 2014). La commission, constituée de Pascal Reichler, amo; Melody Ehrensperger, EJMA-Valais; Jörg Lingenberg, CC, a donc été chargée, par l'AEM-Vs d'étudier et de proposer des lignes directrices pour l'évaluation. Pour ce faire, il nous a été demandé de nous baser notamment sur le document « *Formation musicale à finalité non-professionnelle en Valais* », élaboré par Frédéric Studer en 2011.

Nous avons tout d'abord procédé à un relevé des pratiques actuelles existant au sein des trois écoles de musique, puis nous avons recherché les différentes formes d'évaluation existantes dans le monde de la pédagogie musicale, que ce soit des méthodes pratiquées dans divers institutions d'enseignement musical ou des propositions théoriques provenant de sources bibliographiques.

Ces recherches nous ont amenés à mettre en valeur deux types d'évaluations particuliers: l'**évaluation sommative** et l'**évaluation formative**. En effet, si la première permet de situer l'élève en rapport des objectifs minimaux définis dans le PECH, la deuxième se concentrera sur la progression des apprentissages.

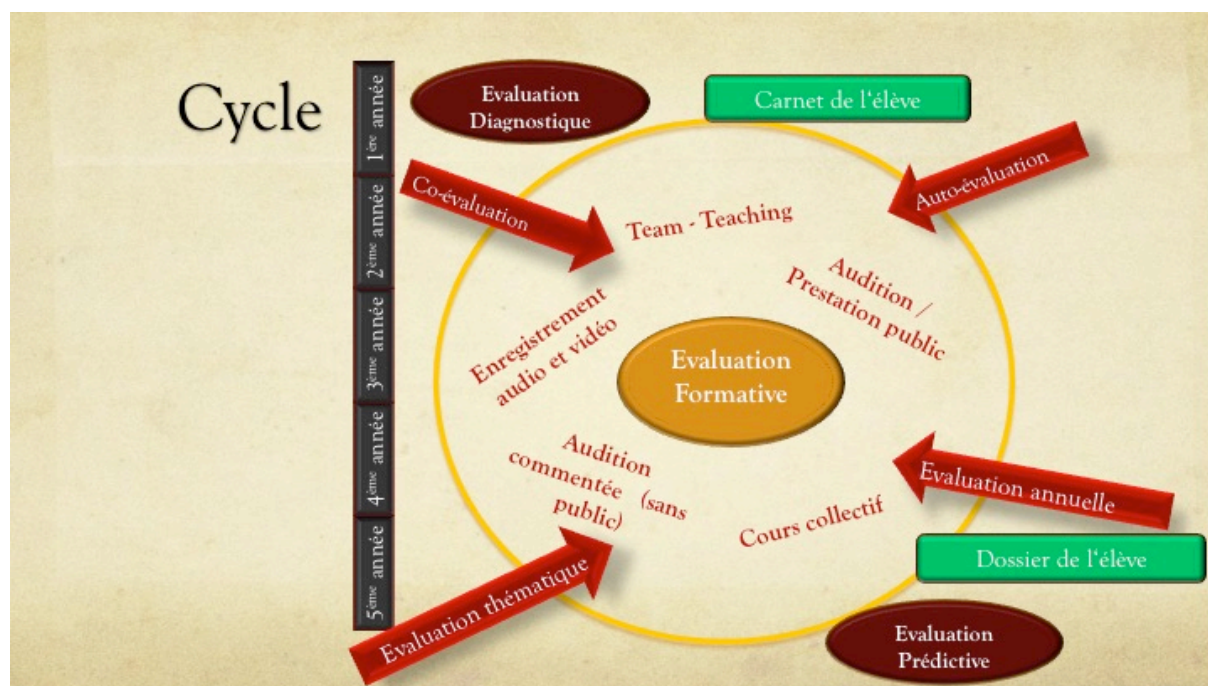
Ainsi, l'**évaluation sommative** de fin de cycle répond au souci de visibilité de l'institution musicale et de cohérence qualitative des trois écoles reconnues par l'Etat du Valais. Le récent débat sur la modification de la loi de soutien à la culture l'a clairement démontré, le subventionnement de nos trois écoles dépend de la qualité de l'enseignement dispensé et de la capacité de chacune d'elles d'en rendre compte.

Le caractère obligatoire de l'évaluation sommative à la fin de chaque cycle est fixé dans les lignes directrices du rapport Studer (2011), et nous avons cherché différents modèles d'évaluation sommative, de manière à ce que chaque école reconnue par l'Etat du Valais trouve les outils d'évaluation qui correspondent le mieux à sa philosophie pédagogique. Les formes d'évaluations que nous proposons sont: l'évaluation sommative à huis clos, l'audition et le concert public.

Si le système proposé par le GREV confirme la place de l'évaluation sommative dans son rapport à un cursus existant, il nous paraît essentiel de relever l'importance de l'**évaluation formative**. En effet, l'espace attribué à ce type d'évaluation influera non seulement sur la réussite saine de l'évaluation sommative, mais au-delà du rôle formel de cette dernière, l'**évaluation formative** permettra à l'élève de construire ses apprentissages. Dans l'idée de favoriser la progression de l'élève, ce dernier point nous semble indispensable à la mission d'accompagnement dévolue au professeur de musique. Cette évaluation continue peut prendre la forme d'un dossier de l'élève qui fournira une vision d'ensemble synthétique des tâches accomplies et des objectifs atteints.

Notre rapport présente un exemple de « *Fiche d'évaluation annuelle de l'élève* » à remplir chaque fin d'année par le professeur et son élève. En étayant constamment le parcours du jeune musicien, cette fiche de l'élève atteste, de manière immédiatement lisible, les efforts de l'élève, des objectifs atteints et permet d'adapter l'enseignement aux buts poursuivis. Il sert ainsi d'orienteur, de médiateur, d'interface pour tous les acteurs du parcours de l'élève : parents, élèves, professeur, institution.

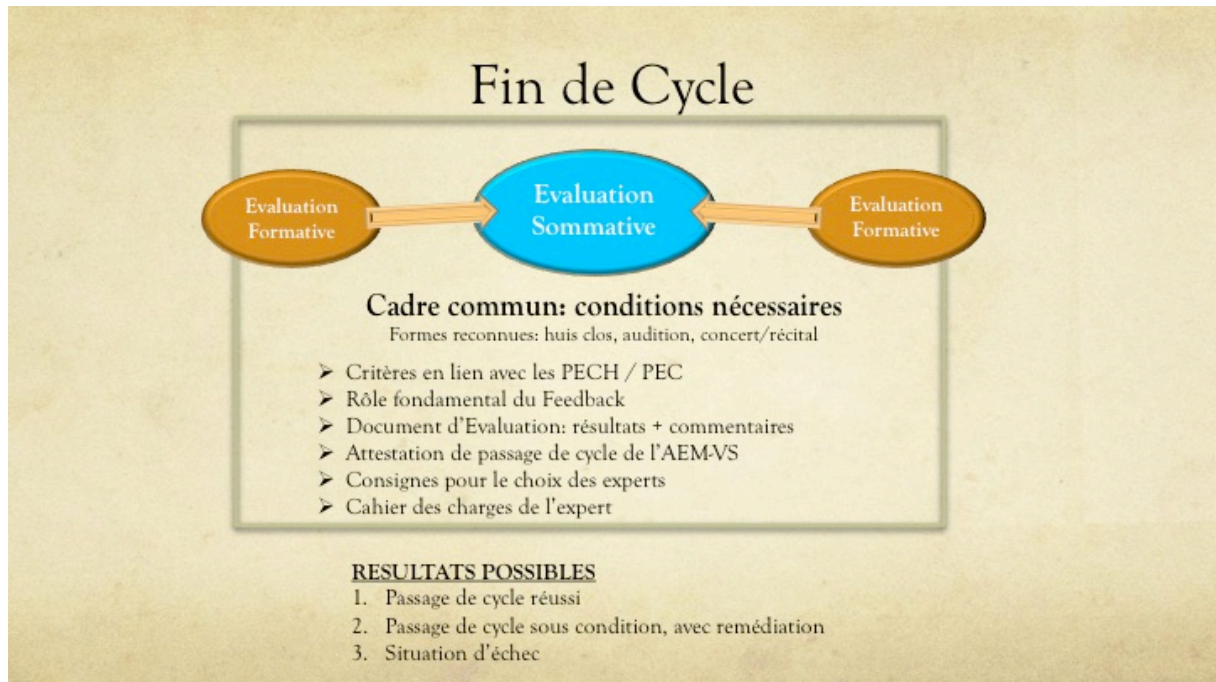
Toujours dans une perspective de soutien au parcours de l'élève, d'autres modèles d'évaluation formative peuvent également être mis en place au sein des institutions : la co-évaluation, l'auto-évaluation, l'évaluation thématique. Ceux-ci peuvent alors être répertoriés dans un carnet de l'élève, document retraçant les divers chemins sillonnés par l'élève.



En complément de ces deux modèles principaux d'évaluations, nous avons finalement cités les évaluations diagnostiques et prédictives, présentes dans le cadre d'un cursus en école de musique, en précisant leur spécificité ainsi que l'application que nous recommandons dans notre situation valaisanne.

En conclusion, le GREV préconise le système d'évaluation suivant afin de garantir une harmonisation entre les différentes institutions de formation musicale :

- Une évaluation sommative de fin de cycle répondant à un cadre commun et remplissant les conditions suivantes:
 - Présentation d'une forme reconnue d'évaluation sommative ;
 - Fixation de critères en lien avec les PECH / PEC de l'institution ;
 - Affirmation du rôle fondamental du feedback ;
 - Mise à disposition d'un « *Document de l'Evaluation* » comprenant les résultats de l'évaluation avec les commentaires des experts ;
 - Validation de la réussite de l'évaluation par une attestation de l'AEM-VS ;
 - Elaboration des consignes pour le choix des experts ;
 - Constitution d'un cahier des charges pour les experts.
- Cette évaluation sommative peut, au choix des institutions, être complétée par un bilan des évaluations formatives établies tout au long du cycle. Ainsi, la pondération du résultat final à hauteur maximale de 30% peut être envisagé.



Ce système nous semble remplir les deux fonctions principales de l'évaluation : assurer le contrôle de la qualité de la formation pour les acteurs subventionneurs et accompagner, de manière constructive, l'élève durant ses études musicales.



amostufentest 2016

Beurteilung Gitarre

Name/Vorname	Geb. Datum
Fach	Stufe
Gesamteindruck	
Test bestanden	<input type="radio"/> ja <input type="radio"/> nein
Prädikat	<input type="radio"/> ausgezeichnet <input type="radio"/> ungenügend <input type="radio"/> sehr gut <input type="radio"/> gut <input type="radio"/> ziemlich gut <input type="radio"/> genügend
Künstlerische Aspekte: Rhythusempfinden, Phrasierung, musikalischer Ausdruck, musikalische Gestaltung, Stilempfinden, Ausstrahlung	
Technische Aspekte: Körperhaltung, Artikulation, Synchronisation beider Hände, Dynamik, Klang, Grundtechnik (Fingertechnik, Abdämpfen.....)	

Bewertung

1. Lied	2. Lied	3. Lied	4. Lied	Blattspiel
<input type="radio"/> ausgezeichnet	<input type="radio"/> ausgezeichnet	<input type="radio"/> ausgezeichnet	<input type="radio"/> ausgezeichnet	<input type="radio"/> ausgezeichnet
<input type="radio"/> sehr gut	<input type="radio"/> sehr gut	<input type="radio"/> sehr gut	<input type="radio"/> sehr gut	<input type="radio"/> sehr gut
<input type="radio"/> gut	<input type="radio"/> gut	<input type="radio"/> gut	<input type="radio"/> gut	<input type="radio"/> gut
<input type="radio"/> ziemlich gut	<input type="radio"/> ziemlich gut	<input type="radio"/> ziemlich gut	<input type="radio"/> ziemlich gut	<input type="radio"/> ziemlich gut
<input type="radio"/> genügend	<input type="radio"/> genügend	<input type="radio"/> genügend	<input type="radio"/> genügend	<input type="radio"/> genügend
<input type="radio"/> ungenügend	<input type="radio"/> ungenügend	<input type="radio"/> ungenügend	<input type="radio"/> ungenügend	<input type="radio"/> ungenügend

Ort, Datum Die Jury

Feuille d'évaluation semestrielle

Filière :

Discipline :

Professeur :

MENTIONS :	
Excellent	: 6
Très bien	: 5.5
Bien	: 5
Assez bien	: 4.5
Suffisant	: 4
Insuffisant	: 3

Nom & Prénom des élèves	Degré	Critères d'évaluation							Moyenne		
		Technique Instrumentale	Ecoute	Phrasé et rythme	Sonorité	Lecture	Improvisation	Jeu d'ensemble		Mémorisation	

DEGRES :	
Formation générale 1	: FG1
Formation générale 2	: FG2
Formation certificat (pré-pro 1)	: FC
Formation pré-professionnelle (pré pro 2)	: FP

Date :

Signature :



FILIERE GENERALE I ET II

MENTIONS :

Excellent : 6
 Très bien : 5.5
 Bien : 5
 Assez bien : 4.5
 Suffisant : 4
 Insuffisant : 3

Test d'évaluation du

Nom et prénom de l'élève

Niveau

Instrument

ÉCOLE DE JAZZ ET MUSIQUE ACTUELLE

	Notes
TECHNIQUE INSTRUMENTALE Remarques :
ECOUTE Remarques :
PHRASE ET RYTHME Remarques :
SONORITE Remarques :
LECTURE Remarques :
IMPROVISATION Remarques :
JEU D'ENSEMBLE Remarques :
MEMORISATION Remarques :
REPERTOIRE Remarques :
MOYENNE	

Professeurs présents au test

Le responsable pédagogique

La direction

Cycle 2 - 3ème année

Année scolaire: 2015-2016

Nom, Prénom: XXX
 Date de naissance: XXX
 Instrument: piano
 Professeur: XXX
 Parcours musical: 3 ans (XXX) + 2 ans

PRATIQUE INSTRUMENTALE

Technique	<ul style="list-style-type: none"> Gammes majeures: C-G-F-D-A-E Blues: C-G-F-D-A (gammes + accompagnement) Accords: 4 sons Exercices détente
Répertoire	<ul style="list-style-type: none"> Some where only we know Isn't she lovely Straight no chaser (morceaux d'ateliers)
Lecture à vue	<ul style="list-style-type: none"> déchiffrage de parties de morceaux When the Saints Cold Duck Time Mr. P.C.
Création - Improvisation	<ul style="list-style-type: none"> Blues en F + G + C + A: improvisation sur backing track. Travail de construction de phrases mélodiques en improvisation. Travail de variations mélodiques. Improvisation sur modes correspondant « Straight no chaser »

PRESTATIONS	
Auditions	<ul style="list-style-type: none"> 22.01.2016: «Somewhere only we know», « Clémentine » acc. 4 mains 27.05.2016: « Isn't she lovely », « Straight no chaser »
Groupe	<ul style="list-style-type: none"> Atelier junior

FORMATION THEORIQUE	
Notions théoriques	<ul style="list-style-type: none"> tonalité, ordre des dièses + bémols structure du blues
Lectures	<ul style="list-style-type: none"> de notes et rythmique sur les morceaux du répertoire et de lecture à vue
Dictées - Ecoute	<ul style="list-style-type: none"> phrases blues ternaire medium tempo

FEEDBACK	
<p>1. Ce qui est bien fait: participation aux auditions, difficultés techniques, accompagnement blues, improvisation, travail (plus conséquent)</p> <p>2. Ce qui est moins bien fait et améliorable: technique - position doigts, toucher mélodique et délicat, théorie.</p> <p>3. Améliorations recommandées: Technique instrumentale, improvisation (phrases, séquences, patterns, etc.), assiduité du travail (-> 5 morceaux), compréhension théorique.</p>	

NOTE ANNUELLE

Excellent
 Très bien
 Bien
 Assez bien
 Suffisant
 Insuffisant

5


programme année prochaine

- 5 morceaux dont 1 blues avec improvisation et 1 morceau d'ensemble
- Eb, Bb, F, C, G, D, A et E:
 - gammes majeures avec relative mineure (m. ens. - 2 octaves)
 - patterns sur gammes pentatoniques majeures et mineures, blues + modes dorien, mixolydien
 - triades majeures et mineures relatives avec renversements + accords à quatre sons
- écoute + lecture + théorie

EVALUATION FIN DE CYCLE I

Nom, Prénom:	Date de naissance:
Instrument:	Professeur:
Degré:	
Parcours musical:	

MORCEAUX	
1 ^{er} Morceau	Titre:..... Composition du groupe: <input type="checkbox"/> Par coeur • Artistique (Intégration musicale dans le groupe) • Technique Commentaires:
	<input type="checkbox"/> Excellent <input type="checkbox"/> Très bien <input type="checkbox"/> Bien <input type="checkbox"/> Assez bien <input type="checkbox"/> Suffisant <input type="checkbox"/> Insuffisant
2 ^{ème} Morceau	Titre:..... • Artistique <input type="checkbox"/> Par coeur • Technique Commentaires:
	<input type="checkbox"/> Excellent <input type="checkbox"/> Très bien <input type="checkbox"/> Bien <input type="checkbox"/> Assez bien <input type="checkbox"/> Suffisant <input type="checkbox"/> Insuffisant
3 ^{ème} Morceau	Titre:..... • Artistique <input type="checkbox"/> Par coeur • Technique Commentaires:
	<input type="checkbox"/> Excellent <input type="checkbox"/> Très bien <input type="checkbox"/> Bien <input type="checkbox"/> Assez bien <input type="checkbox"/> Suffisant <input type="checkbox"/> Insuffisant
LECTURE À VUE	
• Appréciation:	
ECOUTE	
• Appréciation:	
THEORIE APPLIQUEE	
• Appréciation:	

FEEDBACK - NOTE ANNUELLE	
Ce qui est bien fait:	
Ce qui est moins bien fait et améliorable:	
Améliorations recommandées:	
<input type="checkbox"/> Excellent <input type="checkbox"/> Très bien <input type="checkbox"/> Bien <input type="checkbox"/> Assez bien <input type="checkbox"/> Suffisant <input type="checkbox"/> Insuffisant	
	

Passé en:

Reste en:

Remarques:

Date:

Les experts:

Le professeur:

La direction:

PROGRAMMES DES ÉVALUATIONS EN FIN DE CYCLES

Fin de Cycle I

(Durée : 3 à 5 ans selon l'âge et la progression de l'élève)

MATIÈRE À PRÉSENTER

Répertoire : 3 pièces de styles différents (I-a-8) avec formules rythmiques simples¹ (I-c-5) dont au moins:

- 1 blues simple avec 2 tours de solo, composé ou improvisé (I-a-7)
 - une de ces pièces doit être jouée en ensemble (I-a-10)
 - une de ces pièces doit être jouée par cœur (I-c-14)

Technique jouer de tempo lent à moyen dans les tonalités de Bb, F, C, G et D:

- gammes majeures avec leur relative mineure naturelle – 2 octaves, m. ens. (I-b-7)
- gammes pentatoniques majeures et blues – 1 octave, gamme m.d. et accompagnement m.g. (I-b-7)
- triades majeures avec leur triade mineure relative et accords X7 en position fondamentale – m. sép. et m. ens., plaqué et arpégé (I-b-8)

Lecture à vue (I-c-3) max. 1 altération – m.ens. :

- 1 mélodie (jusqu'à la noire) avec accords chiffrés (en ronde)
- 1 morceau écrit à deux clés (jusqu'à la noire)

Ecoute (I-a-1) :

- reproduire sur son instrument une phrase mélodique de deux mesures : tempo modéré – binaire : blanches, noires et croches – intervalles conjoints et triades.

Théorie (I-c-1/2/4/5/6) :

- expliquer les éléments théoriques des morceaux présentés.

DURANT L'ÉVALUATION, UNE ATTENTION PARTICULIÈRE SERA PORTÉE AUX QUALITÉS SUIVANTES :

- I-a-1 écoute (de son propre jeu – de l'autre musicien)
- I-a-2 sens de la pulsation et stabilité rythmique
- I-a-5 sens du phrasé et de la respiration musicale
- I-a-6 utilisation des possibilités expressives de l'instrument
- I-b-1 posture correcte en fonction du corps et de l'instrument
- I-b-2 gestes techniques favorisant l'expression musicale
- I-b-3 équilibre sonore
- I-b-4 nuances perceptibles
- I-b-5 réalisation des articulations présentes dans le répertoire
- I-b-6 aisance dans les passages techniques du répertoire présenté

¹ **Binaires** : formules rythmiques simples jusqu'à la double croche ; rythmes pointés jusqu'à la croche.**Ternaires** : formules rythmiques simples jusqu'à la croche.

Les échelles d'appréciation¹

- **L'échelle numérique**

Attribution d'un nombre à la caractéristique observée. Type d'échelle pas très fiable, car on ne donne pas de signification à chaque nombre. L'étudiant ne sait pas précisément à quoi réfère chaque unité.





Exemple :

Éléments observables	Échelle numérique				
Je suis capable de faire valoir mes idées au sein de mon équipe.	1	2	3	4	5
L'étudiant respecte les directives de la recette.	0 - 1 - 2				
L'étudiant remet le laboratoire en ordre.	0 - 1 - 2				

- **L'échelle pictographique**

Utilisation de pictogrammes pour illustrer les échelons. Ce type d'échelle est fréquemment utilisé pour l'auto-évaluation ou la co-évaluation.

Exemple :

Éléments observables	Autoévaluation	Coévaluation
J'ai aidé mon équipe à définir le projet.		
Je respecte les règles de fonctionnement du groupe.		

- **l'échelle qualitative**

Attribution d'une qualité ou appréciation aux caractéristiques recherchées. Les échelons sont formulés selon un registre d'intensité (pas du tout, un peu, beaucoup / insatisfaisant, satisfaisant, très satisfaisant). Echelle plus précise que l'échelle numérique, mais la compréhension des qualités peut varier d'un observateur à un autre (voire même d'un cas à l'autre pour le même observateur).

¹ Côté, R, Tardif, J. & coll. Munn, J., « *Elaborer une grille d'évaluation. Atelier pédagogique à l'intention des enseignants universitaires* », Groupe ECEM¹, 2011

Exemple :

Éléments observables	Échelle qualitative
L'étudiant manifeste de l'intérêt pour la lecture de périodiques.	Pas du tout / Un peu / Assez / Beaucoup
L'étudiant planifie les étapes de réalisation d'un laboratoire.	Sans aide / Avec de l'aide occasionnelle / Avec de l'aide fréquente
L'étudiant fait attention au matériel qu'il utilise.	Jamais / Rarement / Souvent / Toujours
Les détails de construction, les annotations et les spécifications sont pertinents pour une bonne compréhension.	Non pertinents / Peu pertinents / Assez pertinents / Très pertinents
Les composantes architecturales existantes sont respectées.	Passable / Médiocre / Bien / Très bien / Excellent
Les limites du travail sont clairement présentées.	Passable / Médiocre / Bien / Très bien / Excellent

- **L'échelle descriptive analytique**

Description des caractéristiques recherchées dans chaque échelon. Ce type d'échelle est le plus précis, car il fournit à la personne qui évalue une description détaillée et typique de ce qui est attendu. Favorise davantage l'uniformité du jugement. Les éléments observables peuvent servir pour décrire chaque échelon. Semblable aux échelles uniformes, car elles comportent une série de critères et une échelle comportant généralement de trois à six échelons.

Exemple :

Éléments observables	Échelle descriptive		
	1	2	3
L'étudiant utilise des gestes appropriés pendant l'exposé oral.	Les gestes sont monotones et distrayants, caractérisés par un certain maniérisme.	Les gestes sont efficaces dans l'ensemble : certains sont exécutés par distraction.	Les gestes sont naturels ; les mouvements expressifs accentuent l'exposé.
La qualité de la mise en page de la grille d'évaluation.	La mise en page présente des lacunes qui compliquent le travail de l'utilisateur.	La mise en page est bonne. Des améliorations sont souhaitables pour favoriser davantage le travail de l'utilisateur.	La mise en page est excellente et elle facilite le travail de l'utilisateur : disposition, caractères utilisés, ordre de présentation des énoncés, etc.

- l'échelle descriptive globale
Permet d'apprécier une performance d'un point de vue d'ensemble. On utilise ici aussi des critères, mais on les regroupe par niveaux auxquels on compare la production ou la performance. On structure de trois à six niveaux selon le but recherché.

Exemple :

Coopérer	
A Marquée	L'étudiant parvient toujours à un consensus avec les membres de son équipe. Il exécute entièrement sa part de travail et aide les autres au besoin. Il respecte le droit de parole et participe activement aux discussions. Il reconnaît facilement son apport et celui de la coopération dans le travail demandé.
B Assurée	L'étudiant parvient souvent à un consensus avec les membres de son équipe. Il exécute sa part de travail et respecte en général le droit de parole dans des discussions. Il reconnaît son apport et celui de la coopération dans le travail demandé.
C Acceptable	L'étudiant parvient parfois à un consensus avec les membres de son équipe et il n'accepte pas facilement que son idée ne soit pas retenue. Il exécute sa part de travail avec de l'aide et respecte en général le droit de parole dans les discussions. Il ne reconnaît pas aisément son apport et celui de la coopération dans le travail demandé.
D Peu développée	L'étudiant parvient rarement à un consensus avec les membres de son équipe. Il écoute peu les idées des autres et son attention est ailleurs. Il respecte à l'occasion le droit de parole lorsqu'il participe à des discussions. Malgré l'aide qu'on lui accorde, il s'investit peu en effectuant sa part de travail. Il ne montre pas d'intérêt sur ce qu'il pourrait apporter et ignore l'apport de la coopération dans le travail demandé. Il ne reconnaît pas aisément son apport et celui de la coopération dans le travail demandé.
E Très peu développée	L'étudiant ne parvient pas à un consensus avec les membres de son équipe. Il refuse d'exécuter sa part de travail et ne respecte pas le droit de parole lorsqu'il participe aux discussions. Il ne voit pas l'utilité du travail en coopération et son appréciation est souvent négative lorsqu'il accepte d'exprimer ses réflexions.

Adapté de Durand et Chouinard, 2006, p. 289.

Bibliographie

Alexandre, D., « *Les méthodes qui font réussir les élèves* », ESF éditeur, 2011.

Cardinet, J., « *Pour apprécier le travail des élèves* », De Boeck, 2ème édition, 1988.

Côté, R, Tardif, J. & coll. Munn, J., « *Elaborer une grille d'évaluation. Atelier pédagogique à l'intention des enseignants universitaires* », Groupe ECEM², 2011.

Ehrensperger, M., Lingenberg, J. & Reichler, P., « *Plan d'études cadre harmonisé des Ecoles de musique reconnues par l'Etat du Valais* », amo, CC & EJMA-Valais, Valais, 2014.

Leonhardt, R., & Müller-Malina, J., « *Erfolgreich kritisieren im Berufsalltag* », www.ppz.ch

Milli, I., « *L'Evaluation Formative, Outil Didactique, Outil Social* », Educação, Sociedade, & Culturas, n°38, 2011, pp. 107-122.

OCDE, « *L'Evaluation Formative. Pour un meilleur apprentissage dans les classes secondaires* », Editions OCDE, Centre pour la recherche et l'innovation dans l'enseignement, 2005.

Peretti, A. de, « *Encyclopédie de l'évaluation* », ESF éditeur, 1998.

Roegiers, X., « *L'école et l'évaluation. Des situations pour évaluer les élèves* », De Boeck : Paris, Bruxelles, 2004.

Studer, F., « *Formations musicales à finalité non-professionnelle en Valais* », Juin 2012.

Vial, M., « *Se former pour évaluer, Se donner une problématique et élaborer des concepts* », De Boeck, Bruxelles, 2001.

² ECEM : Enseignants Compétents Etudiants Motivés